

L'INDICE

DE GRANDPRÉ CHAÎT S.E.N.C.R.L.
AVOCATS

Vol. 2 Numéro 6 Octobre/Novembre 2004

www.dqcllex.com

Articles du mois

Construction

Les erreurs de soumission : les prévenir pour éviter la pire

La préparation d'une soumission est un exercice fastidieux, dont on n'est pas toujours assuré de récolter les fruits. Les délais serrés, les ambiguïtés des documents d'appel d'offres et le souci d'être le plus bas soumissionnaire sont quelques éléments qui créent un terrain propice à l'erreur, donc à une responsabilité possible pour le soumissionnaire. Nous entendons examiner ici certains aspects importants de la préparation d'une soumission dans l'optique d'éviter ou, à tout le moins, de limiter les erreurs. Nous nous sommes inspirés d'une analyse de diverses décisions rendues par les tribunaux en la matière. Ainsi, la proposition « **savoir profiter des erreurs des autres** » prend ici tout son sens. [Texte complet](#) Par **Me Martin Tétreault**

Travail et emploi

Avis aux employeurs : de nouvelles protections pour ceux qui vous dénoncent !

Le 15 septembre 2004 sont entrés en vigueur les articles 2 à 8 du projet de loi fédéral C-13, soit le Chapitre 3 des Lois du Canada 2004. Cette loi modifie le **Code criminel** concernant la fraude sur les marchés financiers et les délits d'initiés, suite aux affaires Enron et Martha Stewart, entre autres. Ce que cette loi a également introduit, sans qu'il n'en soit fait grand cas, c'est **une toute nouvelle infraction criminelle visant les employeurs en général** : il leur est dorénavant interdit d'imposer ou même de menacer d'imposer quelques sanctions ou représailles que ce soit à l'endroit d'un employé qui fournirait de l'information relativement à un délit commis par son employeur, ou qui dénoncerait son employeur pour une quelconque infraction à une loi fédérale ou provinciale qu'il soupçonne ce dernier d'avoir commise ou d'être en train de commettre. [Texte complet](#) Par **Me Andrée Gosselin**

Conférences

Propriété intellectuelle

Obtention de sûretés sur la propriété intellectuelle : pour traverser le labyrinthe

Fiscalité

La fiducie familiale : peut-on s'en passer ?

La réforme du Code civil de 1994 a eu un impact significatif sur le concept juridique de la fiducie de droit civil. La fiducie qui a vu le jour avec le nouveau Code civil du Québec est une version améliorée de la fiducie de « Common Law » avec tous ses avantages, toute sa flexibilité et aucun des inconvénients de l'ancien concept de fiducie du Code civil du Bas-Canada. Soulignons les avantages importants de la fiducie et les planifications fiscales favorables qui en découlent. [Texte complet](#) Par **Me Jules Brossard**

Jugement important

Affaires/Insolvabilité

La Cour suprême du Canada reconnaît que les administrateurs de compagnies ne sont pas tenus à la perfection – Une décision juridique de première importance pour le milieu des affaires.

Dans un jugement très attendu par le milieu des affaires, la Cour suprême du Canada a reconnu le 29 octobre dernier, à l'unanimité, que les administrateurs des magasins Peoples, Lionel, Ralph et Harold Wise, n'étaient pas tenus responsables de la faillite de leur entreprise. « La communauté des affaires sera heureuse d'apprendre que la loi protège les administrateurs qui tentent, avec intégrité et de bonne foi, de redresser la situation financière d'une compagnie insolvable », d'affirmer **Me Eric Lalanne**, qui représente les frères Wise. [Communiqué complet](#)

Avis de nomination

Nous sommes heureux de vous annoncer que cinq avocats se sont récemment joints à notre cabinet confirmant ainsi notre position de chef de file en droit immobilier et notre force en litige

Dans le cadre de la 8e conférence annuelle de l'Association canadienne du droit des technologies de l'information qui s'est tenue les **21 et 22 octobre 2004** à Calgary, **Me Marie-Laure Leclercq** a prononcé une allocution portant sur le processus de création de sûretés valides au Canada et l'incertitude créée en raison des distinctions entre la législation fédérale et provinciale.

Fiscalité

Les divulgations volontaires : le processus administratif

C'était le **7 octobre dernier**, lors d'une conférence organisée par l'**Association de planification fiscale et financière** (APFF), que **Me Jules Brossard** présentait cette conférence portant sur le processus administratif des divulgations volontaires ainsi que sur l'évolution historique de ce programme.

Environnement

L'évaluation environnementale et la vérification diligente lors de transactions immobilières : quoi faire pour éviter des litiges ?

C'est le **7 décembre** prochain, lors de la 17e conférence annuelle en Droit et gestion de l'environnement, que **Me Marc Beauchemin** et **Me Mark E. Turcot**, donneront une conférence portant sur l'impact de la Loi 72 sur les transactions immobilières. Ils examineront les mesures préventives et curatives qui devraient être adoptées, tant par l'acheteur que par le vendeur. Il sera également question des clauses contractuelles qui devraient être reconsidérées lors de transactions immobilières, ainsi que les nouvelles clauses environnementales. Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'**Institut canadien** au 1-877-246-4832.

et en droit des affaires.

Me Jules Brossard s'est joint au groupe **Affaires**. Il pratique tous les aspects du **droit fiscal** touchant le droit des sociétés, la divulgation volontaire aux autorités fiscales et la planification personnelle et corporative, les litiges en matière fiscale ainsi que la négociation des avis de cotisation et des projets d'avis de cotisation.

Me Fredric L. Carsley s'est joint au groupe **Immobilier**. Me Carsley se consacre exclusivement au droit immobilier commercial, avec une spécialisation particulière dans les projets d'envergure dans le domaine du commerce de détail.

Me L. B. (Les) Erdle s'est joint au groupe **Litige**. Plaidier chevronné, Me Erdle est spécialisé dans les litiges de nature civile et commerciale ainsi que dans les domaines de la construction, de l'immobilier, de la propriété intellectuelle, de la concurrence et des technologies de l'information.

Me Martin Raymond s'est joint au groupe **Affaires**. Titulaire d'une maîtrise en fiscalité, Me Raymond œuvre principalement en matière de planification personnelle ainsi que dans les dossiers de réorganisations corporatives.

Me Alyssa J. Yufe s'est jointe au groupe **Immobilier**. Membre du Barreau du Québec et du Barreau de l'Ontario, elle pratique exclusivement en matière immobilière. Elle a travaillé pendant deux ans à Toronto dans les domaines du litige commercial et des valeurs mobilières.

Faits saillants

Recours collectif contre les compagnies de tabac

Six ans après le dépôt de la requête, le recours collectif déposé par le **Conseil québécois sur le tabac et la santé** et **M. Jean-Yves Blais** a débuté en Cour supérieure le 4 novembre 2004 pour une durée de dix jours. La requête vise à autoriser un recours collectif au nom des personnes souffrant d'emphysème ou ayant développé un cancer des poumons, de la gorge ou du larynx. **Me Marc Beauchemin** de **De Grandpré Chait** et Me Michel Bélanger de **Lauzon Bélanger** représentent les plaignants.



1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2900, Montréal (Québec) H3B 4W5 CANADA
Téléphone : (514) 878-4311 Télécopieur : (514) 878-4333 www.dgclex.com

Si vous désirez obtenir des informations générales concernant ce bulletin, veuillez communiquer avec nous au (514) 878-3223, poste 3335 ou en cliquant sur [Demande d'information](#) au bas de cette page.

Ce bulletin est destiné à fournir des commentaires généraux sur les développements récents du droit. Il ne constitue pas un avis juridique et aucun geste de nature juridique ne devrait être posé sur la base de ce bulletin. © D^E GRANDPRÉ CHAIT.